

Pour la première fois, il semble que l'on ait accompli de réels progrès en vue d'obtenir la collaboration des États-Unis à l'égard des mesures de conservation.

L'IMMIGRATION—L'IMPOSSIBILITÉ POUR LES ENFANTS D'IMMIGRANTS ILLÉGAUX D'ALLER À L'ÉCOLE ET DE PROFITER DES SERVICES DE SANTÉ

**M. Jesse P. Flis (Parkdale-High Park):** Monsieur l'Orateur, le 3 avril 1981, j'ai posé au ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) une question au sujet de l'impossibilité pour les enfants d'immigrants illégaux d'aller à l'école et de profiter des services de santé. Je lui ai demandé aussi quelles mesures il comptait prendre pour empêcher le nombre des immigrants illégaux d'augmenter. Les Canadiens peuvent depuis bien des décennies s'enorgueillir du fait que nous jouissons d'une société juste au Canada. Dans le meilleur des mondes possible, les Canadiens se sont employés à développer un système de justice, de bien-être et d'équité générale pour tous. Il arrive cependant que, en dépit de toutes nos bonnes intentions, nous négligeons certains secteurs de notre société.

● (2210)

C'est dans cet esprit que j'ai attiré votre attention, monsieur l'Orateur, sur les milliers d'enfants, partout au Canada, qui vivent dans un climat d'anxiété et de crainte parce qu'ils sont nés au Canada de parents qui sont des immigrants illégaux ou bien ont été amenés illégalement dans notre pays lorsqu'ils étaient tout petit. En fait, la majorité de ces innocentes victimes sont non seulement dans l'impossibilité de s'inscrire à l'école, mais elles sont encore privées de soins médicaux convenables que la plupart d'entre nous tenons pour acquis.

En ma qualité d'ex-directeur de plusieurs écoles publiques de Toronto, je connais parfaitement bien le dilemme moral dans lequel sont souvent plongés les directeurs d'école et les conseils scolaires lorsqu'ils ont affaire à des immigrants illégaux.

D'une part, les administrateurs voudraient faire preuve d'humanitarisme et inscrire ces enfants dans les écoles pour leur assurer une instruction convenable, en sachant fort bien que plus longtemps on tiendra ces enfants cachés, plus il leur sera difficile de rattraper sur le plan scolaire et social leur camarades du même âge, si nous négligeons de les instruire et d'élargir leurs contacts avec la culture canadienne.

D'autre part, les conseils scolaires ont pour politique de ne pas accepter dans leurs écoles d'enfant qui ne peut donner des preuves de résidence permanente ou encore qui ne peut prouver que ces parents ont bien demandé le statut d'immigrants reçus.

Ainsi, aux yeux de la loi, ces enfants sont des non-personnes, ils n'ont pas de dossier scolaire, de numéro d'inscription ou d'autres pièces d'identité auxquels tout citoyen en règle a droit d'office. Une fois devenus assez grands pour travailler, ils ne peuvent obtenir d'emploi ni recevoir des prestations de bien-être, car il leur manque les documents nécessaires à cette fin et une identité officielle.

Malheureusement, pour gagner leur vie, il ne leur reste que le crime ou l'emploi illégal pour lesquels on ne leur pose pas de questions au sujet de leur statut légal. Cela n'étonnera personne d'apprendre que des milliers de ces immigrants illégaux sont fréquemment exploités par des employeurs sans scrupules, qui leur refusent des soins médicaux, des pensions de retraites

*L'ajournement*

et d'autres avantages normalement offerts aux Canadiens et aux immigrants reçus.

Il est certes difficile, voire impossible, de confirmer le nombre de ces enfants, mais néanmoins, on m'a avancé des chiffres variant entre 3,000 et 30,000. Toutefois, même s'il ne s'agit que de 300, le problème est critique du fait que ces enfants grandissent au Canada illettrés, en proie à des troubles émotifs et socialement inadaptes.

Je ne préconise pas la mise sur pied d'un programme d'amnistie, surtout quand on sait que l'amnistie précédente, qui devait durer trois mois en 1973, a fait sortir au grand jour plus de 20,000 immigrants illégaux. En effet, il ne serait point souhaitable que les amnisties deviennent normales et prévisibles dans le cadre de notre programme d'immigration. Plutôt, je propose que le Canada, à titre bienveillant, prenne les mesures qui s'imposent pour resserrer les règlements et la sécurité au titre de l'immigration. Cela paraîtra dur et cruel pour certains, mais la situation actuelle est des plus délicates et il nous faut à tout prix y remédier. Je suis sûr que ces règlements plus sévères se révéleront plus humains à long terme.

Dans ce contexte, je félicite le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) d'avoir créé un groupe de travail pour examiner les améliorations qu'on se propose d'apporter aux méthodes prévues par la loi sur l'immigration et dans les règlements connexes, comme il l'a annoncé dans sa réponse du 3 avril dernier. Cependant, le ministre ne m'a pas répondu le 3 avril dernier quand je lui ai demandé ce qu'il entendait faire pour mettre un terme à l'immigration illégale. Aucun de ses prédécesseurs n'a trouvé de solution à ce problème. Voilà pourquoi je soumets un projet de solution au gouvernement.

Tout ressortissant étranger entrant au Canada devrait être tenu de remplir, en double exemplaire, une fiche d'identité où figureraient son nom, son adresse, sa date de naissance et sa destination. Ces fiches pourraient être remplies dans l'avion ou sur le bateau juste avant l'arrivée au Canada. L'une des fiches est laissée aux douanes à l'arrivée au Canada et l'autre est remise au départ. Avec l'aide d'ordinateurs, les fonctionnaires seraient en mesure de procéder à une vérification mensuelle ou annuelle de tous les visiteurs demeurés illégalement au Canada.

● (2215)

Je voudrais que le ministre nous dise si le gouvernement est prêt à examiner ce système qui réduirait le nombre d'immigrants illégaux au Canada.

**M. Norman Kelly (secrétaire parlementaire du ministre des Approvisionnements et Services):** Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'avoir cette possibilité de donner au député de Parkdale-High Park (M. Flis), au nom du ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy), l'assurance que toutes les mesures possible prévues par la loi et les règlements de l'immigration sont prises pour limiter l'immigration clandestine au Canada. Malgré ces efforts, des étrangers pénètrent et restent encore clandestinement au Canada souvent accompagnés de leurs enfants. Par la faute de leurs parents ou de ceux qui en ont la garde, ces enfants n'ont pas de situation juridique et de ce fait, n'ont pas droit aux services médicaux et à l'enseignement.